

Les Petits ont investi leur nouvelle école maternelle !



Les peintures défraîchies et les mauvaises odeurs, la cour étroite et encaissée, les pièces exigües des anciens locaux sont oubliées ! Après un peu plus de quatre ans de patience, la nouvelle Ecole Maternelle de Louvie-Juzon a été livrée aux enfants, impatients, le 3 mars dernier. Les bungalows, eux, ont été enlevés dans la foulée. Quant à la Bibliothèque Municipale, elle ouvrira ses portes très, très rapidement. Cette nouvelle Ecole Maternelle qui abrite également la nouvelle Bibliothèque Municipale n'aurait pas pu voir le jour sans les soutiens financiers importants assurés tant par l'Etat que

par le Conseil Général. L'ensemble du village les en remercie très sincèrement et leur en est particulier reconnaissant. Commencés en avril 2013, les travaux se sont déroulés sous la responsabilité de M. Albert LA-GUEYTE, architecte à la Maison des Communes, qui a mené ce chantier avec un sérieux et une disponibilité exemplaires. Il faut également souligner le travail réalisé par les différents bureaux d'études qui se sont penchés sur le projet et celui fait par l'ensemble des

entreprises qui ont œuvré à la construction de ce bâtiment. C'est le sérieux de chacun qui a permis que soient scrupuleusement respectés les délais et les coûts fixés au départ.



**A toutes et à tous,
un immense MERCI
et un grand BRAVO !!!!!**

Réfection du toit de "chez Camps"...



Le toit du bâtiment communal situé Place Camps a été refait. Les travaux ont consisté à recalquer l'ensemble de la charpente, à refaire la couverture en ardoises ainsi que toutes les gouttières et les descentes. C'est l'entreprise PELECQ de Louvie-Juzon qui a été retenue pour effectuer ces travaux. Ces travaux constituent une première étape dans la réhabilitation de ce bâtiment qui offre, de toute évidence, une multitude de possibilités pour l'avenir.

Travaux de voirie aux hameaux comme au village



La partie communale du chemin dit de Lanne qui dessert les propriétés AUBUCHOU et WOLFER, situé Chemin des Forges à Pédéhourat, a fait l'objet de sérieux travaux entre janvier et février 2014. Après que la C.C.V.O. ait

busé une partie du ruisseau le bordant, l'assiette dudit chemin a été entièrement bétonnée garantissant ainsi un plus grand confort pour les usagers et une longévité sans égale. Par ailleurs, une buse a été posée sur le Chemin du Bourdiala pour élargir l'entrée de la propriété MAGNAT. Un puisard a également été réalisé au lotissement du Pré du Rey pour améliorer une installation devenue inadaptée avec le temps.



Comptes-rendus du Conseil Municipal



Séance du 7 février 2014

- Afin de financer différents travaux de voirie réalisés ou en cours de réalisation, le Conseil Municipal a autorisé que puissent être prises en charges ces dépenses avant le vote du budget 2014.
- Le projet proposé par l'ONF concernant l'aménagement de la forêt communale indivise entre Louvie-Juzon et Castet pour une durée de 20 ans est validé. Ce projet comprend : des analyses sur la forêt et son environnement, la définition des objectifs assignés à cette forêt ainsi qu'un programme d'actions nécessaires ou souhaitables à moyen terme. La surface retenue pour la gestion est de  16,31 ha.
- Compte tenu de l'exiguïté des locaux dont il dispose actuellement et afin d'en faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, le Service de Soins Infirmiers de la Vallée d'Ossau sera transféré dans les locaux de l'actuelle Bibliothèque Municipale lorsque celle-ci sera installée dans les locaux neufs.
- Des locaux seront mis à disposition par la mairie afin que Mme BAUSMAYER et Mme LAPRADE puissent proposer des cours de gymnastique et de stretching

- au habitants à partir du mois de mai prochain.
- Afin d'être harmonisé avec les règlements des autres Bibliothèques du Réseau Lecture de la Vallée d'Ossau, le règlement intérieur de la Bibliothèque Municipale de Louvie-Juzon est modifié. Ainsi, le prêt est limité à 5 livres pour une durée maximum de 4 semaines.
 - Le maire est autorisé à engager les démarches auprès de l'Agence de l'Eau dans le but d'obtenir des subventions qui permettront l'acquisition d'un terrain contigu à la Tourbière de Pédestarrès.
 - Un avenant à la convention passée avec l'entreprise gérant la carrière de Louvie-Juzon sera prochainement discuté avant d'être signé. Cet avenant précisera les conditions de tarification du béton et du granulat utilisé pour les divers travaux engagés par la Commune.
 - Le maire est également autorisé à engager les discussions avec les propriétaires concernés par l'emplacement réservé situé rue Queyquet et figurant dans le PLU dont s'est doté la Commune. Les travaux envisagés consisteront à amener les réseaux d'eau et d'électricité.

Commissions...

L'arrêté limitant la vitesse de circulation à 50 km/h sur le Chemin de Durieu à partir du restaurant l'Orée du Bois, ayant été pris, des panneaux ont été installés. De la même manière, un panneau précisant les risques d'inondation sur le parking de la Place Clémenceau a également été installé.



La climatisation installée sur les bungalows qui accueillait provisoirement l'école maternelle a été démontée et récupérée. Elle sera prochainement réinstallée à la salle Lapuyade toujours sujette à des variations importantes de la température comme du taux d'hygrométrie.

Séance du 21 février 2014

- Le Conseil Municipal a voté le compte administratif 2013 et approuvé le compte de gestion 2013. Il a ensuite approuvé l'affectation de résultat.
- Suite au courrier adressé à Monsieur le Maire et aux Conseillers

Municipaux de Louvie Juzon par Monsieur le Maire de Gère-Bélesten concernant la représentativité des Communes au sein du Conseil Communautaire de la C.C.V.O., le Conseil Municipal a réaffirmé sa position en rejetant la proposition.



Jeu de chaises musicales entre le cabinet d'ostéopathie et le Réseau d'Aides Maternelles...



Depuis quelques temps déjà, les locaux occupés par le RAM (Relais d'Assistants Maternelles) et la ludothèque, Place Camps, étaient devenus trop exigus pour permettre l'épanouissement de leurs activités. Parallèlement, une partie de ceux qui avait été conçus pour accueillir un cabinet mé-

dical, Place Saint-Martin, restaient inoccupés, faute de médecin. Il a donc été proposé à Madame Chloé PRIGENT, ostéopathe à Louvie-Juzon, de déménager son activité Place Camps pour laisser la totalité des locaux de la Place Saint-Martin aux RAM et à la Ludothèque.

Après quelques travaux nécessaires à l'installation de l'ostéopathe, les déménagements ont donc eu lieu. Les coordonnées téléphoniques restent inchangées :

- 05 59 02 94 69 pour l'ostéopathe,
- 05 59 92 96 93 pour le RAM,
- 06 70 30 01 83 pour la ludothèque.

La Bibliothèque Municipale est désormais dotée d'une ligne téléphonique spécifique. Le numéro de téléphone est le 05.59.02.50.05. Que tous ceux et toutes celles qui souhaiteraient s'impliquer dans le fonctionnement et l'animation de ce point culturel n'hésitent pas à se renseigner auprès de Valérie.

RAPPEL MUNICIPALES 2014



Seul le vote "liste entière" sera possible. Tout nom rayé entraînera la nullité du bulletin de vote.

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité pour voter, c'est une pièce obligatoire.

Les jeunes de la Commune nés entre 1^{er} octobre 1997 et le 31 mars 1998 sont priés de se faire connaître auprès de la mairie afin de pouvoir être recensés sur les listes militaires et participer à la JAPD (Journée d'Appel et de Préparation à la Défense).

Du côté des associations...

On a fêté les rois au club des Aînés



Le 26 janvier dernier, dans la salle qui leur est dédiée, c'est une quarantaine de membres de l'Amicale "Lou Rey" (Amicale qui réunit des Aînés de Louvie-Juzon et de Castet) accompagnés de quelques amis qui se sont retrouvés pour partager, dans la joie et la bonne humeur, la traditionnelle galette des Rois.

Il faut rappeler que cette Amicale est ouverte à toutes les personnes qui ont atteint l'âge requis et qui prennent plaisir à se retrouver pour quelques parties de cartes ou de dominos, pour quelques échanges cordiaux ... et pour quelques goûters, toujours frugaux... N'hésitez pas à leur rendre visite !



A l'école...

Le bureau du Directeur transformé...

Mettant en avant la nécessité d'un accès adapté aux personnes à mobilité réduite et d'un espace plus grand, le Services de Soins Infirmiers de la Vallée d'Ossau a obtenu de pouvoir s'installer dans les locaux occupés jusqu'à présent par la Bibliothèque Municipale de Louvie-Juzon lorsque celle-ci sera transférée dans ses nouveaux locaux. Pour cela, le bureau qui avait été aménagé pour le Directeur de l'école sera prochainement désaffecté. Il sera équipé d'un point d'eau, nécessaire aux activités du Service de Soins.



PÉRIODES D'OUVERTURE DE LA PÊCHE EN 2014

1^{ère} CATÉGORIE et lacs de Fabrèges, de Peilhou et d'Iraty : du 08 mars au 21 septembre inclus sauf fermetures spécifiques. Pour les autres lacs de montagne situés à plus de 1000 mètres d'altitude : du 1^{er} mai au 5 octobre inclus. 2^{ème} CATÉGORIE : du 1^{er} janvier au 31 décembre inclus, sauf fermetures spécifiques.



ESPECES	PÉRIODES AUTORISÉES		TAILLE MINIMALE DE CAPTURE <small>La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée</small>	LIMITATION DE CAPTURES par pêcheur	
	1ère catégorie	2e catégorie			
GRANDS MIGRATEURS	GRANDE ALOSE ALOSE FEINTE	Du 08/03 au 21/09	Du 01/01 au 31/12	30 cm	-
	SALMON ATLANTIQUE	Du 08/03 au 31/07 et du 08/09 au 21/09 sur les cours d'eau autorisés Période supplémentaire pour la Nivelle : du 01/09 au 15/10		50 cm	4 par an
	TRUITE DE MER	Du 08/03 au 31/07 et du 08/09 au 21/09 sur les cours d'eau autorisés. Périodes supplémentaires : du 01/08 au 07/09 sur le Gave de Pau (en aval du pont de Bérenx) et le Gave d'Oloron. du 01/09 au 15/10 sur la Nivelle		35 cm	-
	ANGUILLE JAUNE**	Non paru se renseigner			
SALMONIDÉS	TRUITE ARC-EN-CIEL	Du 08/03 au 21/09	Du 08/03 au 21/09 sauf dans les plans d'eau où la pêche de la truite Arc-en-Ciel est ouverte du 01/01 au 31/12	18 cm, 20 cm, 25 cm Sauf cristivomer : 35 cm	10 par jour Sauf NIVELLE, NIVE (grande): 5 par jour GAVE D'OLORON : 5 par jour dont 2 truites fario Les Lacs de Bersau, Roumassot, Gentau et Paradis : 6 par jour
	TRUITE FARIO - OMBLE OU SALMON DE FONTAINE - OMBLE CHEVALIER - CRISTIVOMER	Du 08/03 au 21/09	Du 08/03 au 21/09		
	OMBRE COMMUN	Du 17/05 au 21/09	17/05 au 31/12	Remise à l'eau obligatoire du poisson (R!*)	
CARNASSIERS	BLACK-BASS	Du 08/03 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 01/05 au 31/12	En 2ème Catégorie : Remise à l'eau obligatoire du poisson (R!*)	
	SANDRE - BROCHET	Du 08/03 au 21/09	Du 01/01 au 26/01 et du 01/05 au 31/12	En 2ème Catégorie : Brochet 60 cm (R!*) Sandre 50 cm (R!*)	2 carnassiers par jour (R!*)
	PERCHE COMMUNE	Du 08/03 au 21/09	Du 01/01 au 31/12		
CYPRINIDÉS	BREME - CARPE - GARDON GOUJON - TANCHE	Du 08/03 au 21/09	Du 01/01 au 31/12		
	GRENOUILLES VERTES et ROUSSES	Du 10/05 au 21/09	Du 01/01 au 02/03 et du 10/05 au 31/12		

PÊCHES INTERDITES : CIVELLE ; ANGUILE ARGENTÉE (caractérisée par la présence d'une ligne latérale différenciée, une livrée dorsale sombre, une livrée ventrale blanchâtre et une hypertrophie oculaire) ; ESTURGEON ; LAMPROIES MARINE ET FLUVIATILE ; ECREVISSES A PATTES ROUGES, DES TORRENTS, A PATTES BLANCHES ET A PATTES GRELES

* R.I : Règlement Intérieur

** ATTENTION TO UT PECHEUR D'ANGUILLE JAUNE DOIT DETENIR EN PERMANENCE UN CARNET DE PECHE à retirer auprès de la DDTM.

OBLIGATIONS SUPPLEMENTAIRES POUR LE PECHEUR D'ANGUILLE JAUNE PRATIQUANT LA PECHE AUX LIGNES DE FOND munies pour l'ensemble d'un max de 18 hameçons dans les cours d'eau de 2e catégorie du domaine privé :

1/ OBTENIR une autorisation de pêche

2/ DÉCLARER ses captures chaque mois (avant le 5 du mois suivant) auprès de la DDTM Cité administrative bd Tourasse 64031 PAU CEDEX.

PREVENTION DES RISQUES

Intervention de Mme PINON de la gendarmerie de Pau et d'un membre de la Communauté de Brigades de Laruns / Arudy lors d'une réunion de secteur du groupe "Génération Mouvement", le 25 novembre 2013.

Isolement des personnes âgées = INSECURITE

- Essayer de garder un contact avec le voisinage, participer à la vie de quartier.
- Penser à avoir toujours un téléphone près de soi, la nuit sur la table de nuit avec une lampe de poche.
- Si vous faites de 17, vous avez en ligne le centre opérationnel de la gendarmerie à Pau (le 112 avec un téléphone portable pour avoir le Centre de Secours).
- Veiller à une bonne protection de votre domicile, entretien des espaces verts et arbres de sortes que les abords ne paraissent pas à l'abandon. Fermez les volets la nuit et en cas d'absence.
- Mettre des serrures supplémentaires à vos portes et un entre baillleur pour répondre à un visiteur sans le laisser entrer.
- Fermez la porte à clé, même quand vous êtes présents, les voleurs essayent d'ouvrir et prennent ce qui est dans l'entrée (veste, portefeuilles, clés pour revenir...).
- Si vous avez un portail, fermez-le et à clé si possible. Mettre une sonnette au portail.
- Mieux, faire installer un interphone ou un visiophone et même un détecteur de présence pour la nuit qui allume les lumières.
- Sur la boîte aux lettres, mettre juste le nom et l'initiale du prénom (jamais Madame).
- Eviter de cacher les clés dans un pot de fleurs ou autre...
- Les voleurs s'intéressent principalement aux bijoux en or et à l'argent. Il est possible de les déposer dans un coffre à la banque ou dans un petit coffre chez soi mais scellé dans un mur caché à l'abri des regards, hors d'une pièce principale.
- Vous pouvez, si vous ne vous sentez pas en sécurité ou en cas d'absence utiliser le "Plan Tranquillité Séniors" mis en place pour vous. Pour cela, il vous suffit de remplir un document avec votre adresse, une personne à prévenir, et autres renseignements que vous remettez à la gendarmerie. Les gendarmes passeront alors près de chez vous lors de leurs rondes de surveillance. Ce document est disponible dans les mairies, à la gendarmerie ou sur internet.

Les bons réflexes : Pour tous les objets de valeur (bijoux, appareils photos, téléviseurs), les prendre en photo et relever les marques, n° de série afin de faciliter les recherches et prouver le vol aux assurances.

Pour les téléphones portables, avoir le code IMEI à 15 chiffres en tapant sur ce portable *#06#.

Se méfier des faux professionnels EDF, Opérateurs Téléphoniques et autres et même de la Gendarmerie. Vous n'avez pas à répondre, appeler le 17 pour rendre compte de cet appel ou visite.

Relever le n° d'immatriculation des véhicules inconnus dans votre quartier et les transmettre par téléphone aux gendarmes.

Démarchage à domicile : En règle générale, refuser ces achats dont vous n'avez en principe pas besoin. Si vous voulez acheter quelque chose, vous savez où sont les vendeurs et pouvez comparer les prix. Si mal-

gré tout, vous décidez de faire un achat, faites écrire noir sur blanc : le nom et l'adresse du fournisseur, le nom du démarcheur, la nature et les caractéristiques du bien, le prix, les modalités et le délai de livraison, les modalités et le délai de paiement. On doit vous donner impérativement un volet de rétractation de 7 jours fermes. La date de signature doit bien être la date du jour écrite en toutes lettres. Aucune contrepartie financière ne doit être versée (pas d'acompte).

Démarchage par téléphone : la prospection se fait généralement au moment des repas ou le soir. Les fichiers commerciaux sont échangés et, la plupart du temps, les appels arrivent de l'étranger. Les communications peuvent alors être surtaxées. Là encore, ne pas répondre aux appels masqués, aux n° inconnus. Pour éviter la plupart de ces appels, s'inscrire sur la liste Orange auprès de son opérateur téléphonique ou en s'inscrivant sur Internet à PACITEL en donnant son n° de téléphone (une baisse importante des appels arrive après environ 3 mois).

Achats sur Internet : Ne commander que sur des sites sécurisés qui affichent un petit cadenas fermé. Pour vérifier si le site est sérieux et sécurisé, aller voir sur <http://www.delegation.internet.gouv.fr>. Se méfier des faux Emails EDF, SFR ou autres qui peuvent bloquer l'ordinateur. Dans ce cas, se rendre à la Brigade de Gendarmerie.

Absences prolongées : signaler son absence aux voisins qui peuvent, de temps en temps, surveiller. Faire vider la boîte aux lettres (1^{ère} chose que regardent les voleurs). Faire un transfert d'appel téléphonique sur son portable ou sur un n° de la famille.

On peut installer une lampe ou une radio sur un minuteur pour faire croire à une présence dans la maison.

Ne pas cacher de bijoux ou d'argent dans les chambres ou les salles de bains, pièces visitées en premier.

Précautions lors de déplacements : Rester concentré pour les retraits d'argent au distributeur. Ne pas se laisser distraire par des tiers (Pendant que vous vous tournez pour répondre, une autre personne prend l'argent qui sort de l'appareil). Eviter d'avoir trop d'argent liquide sur soi. Privilégier la carte bancaire ou les chèques.

Ne pas marcher trop près de la chaussée et porter tout sac en bandoulière. Préférer marcher en sens inverse de la circulation (pour éviter mes vols "à l'arrachée"). Porter si possible des vêtements voyants ou réfléchissants.

NE DEFENDEZ JAMAIS VOS BIENS AU PERIL DE VOTRE VIE. UNE VIE A PLUS DE VALEUR QUE VOS BIENS.

Clin d'œil du temps passé

Séance du 24 février 1793

En assemblée du conseil général tenu au lieu de ses séances, le procureur de la commune a dit que quelques particuliers du village qui se trouvent sans habitations désirent acquérir quelques petites parties de fonds appartenant à la commune dans les environs du bourg et du hameau et dans les endroits les moins utiles, pour y bâtir, il demande à l'assemblée de prendre cet objet en considération et d'y délibérer.

L'œil de vos souvenirs



Depuis novembre 2013, Emmanuel GOMEZ, habitant du village installé Place Camps à Louvie-Juzon, filme, les matchs de rugby, de handball ou de basket. Il vous propose également de numériser vos vieux films, quel que soit le support (K7 VHS, 8 mm, super 8, mini DV, Hi8...) et de vous mettre sur DVD afin que vous puissiez aisément les visionner sur votre lecteur de salon. D'ici quelques temps, il sera même en mesure de vous proposer des prises de vue depuis un drone...

Pour tout projet vidéo ou pour tout renseignement dans ce domaine, n'hésitez pas à le contacter au 06.70.00.35.61.

Heures d'ouverture et coordonnées de la Mairie :

Christine et Laurence vous accueillent de 8h. à 12h. et de 14h. à 17h. les lundis, mercredis et vendredis ; de 8h. à 12h. les mardis et jeudis.

Permanence du Maire :
le vendredi toute la journée.

MAIRIE - 64260 LOUVIE-JUZON

Tél. 05 59 05 61 70

Fax 05 59 05 74 56

Email : mairie.louvie@orange.fr

Site : louvie-juzon.fr